ceux-ci s'en feraient une arme politique très dangereuse contre la démocratie allemande.

Il dit que [illegible] pas assez démocratique [illegible] la nationalisation [illegible] mais il faut le faire, mais le [illegible] n'est pas prêt pour cela. [illegible] nationalisation des mines viendra à son heure.

On passe au vote. Voici les résultats :

La Fédération des mineurs anglais a voté pour 400,000 voix. Les mineurs de Galles ont voté pour [illegible] voix ; Les autrichiens ont voté pour [illegible] voix ; Les belges ont voté pour [illegible] voix ; Les français ont voté pour [illegible] voix. Total, 787,000 voix.

L'Union nationale des mineurs Anglais a voté contre avec 126,000 voix.

Les Allemands ayant [illegible] voix se sont abstenus.

La séance est alors levée.

Séance de l'après-midi

Responsabilité entière des patrons en matière d'accidents. — Le citoyen Cavrot, délégué belge, déclare qu'il est nécessaire que tous les accidents, quels qu'ils soient, soient à la charge des employeurs.

Ce sera, dit-il, un moyen de faire rendre justice aux [illegible] blessés et aux veuves de [illegible] victimes [illegible] et bientôt les [illegible] prendraient bientôt toutes les mesures préventives pour mettre les chantiers en ordre, [illegible] la série des ouvriers victimes d'accidents.

Le citoyen Calvignac, délégué de Carmaux, dit qu'en France, lorsque des ouvriers sont victimes d'accidents, souvent les employeurs font supprimer le travail aux ouvriers blessés, leur dire guéris et comme ceux-ci ne peuvent travailler, les patrons refusent de continuer le paiement des secours. Il faut donc que les victimes d'accidents poursuivent ceux-ci devant les tribunaux.

Devant les tribunaux, on invoque plusieurs cas : le cas de force majeure, le cas imprévu et le cas fortuit, de sorte que les victimes d'accidents sont obligés de faire la preuve contraire devant les tribunaux.

Mais pour faire la preuve du contraire, il faut que les camarades de travail des blessés, viennent devant les Tribunaux, et comme ceux-ci savent bien qu'en y allant, ils seront congédiés et signalés aux autres patrons, ils ne gardent bien de dire ce qu'ils savent. Et en cas de mort, par suite d'accident, les Compagnies houillères dégagent leur responsabilité, et les veuves et les orphelins restent à la merci de celles-ci. Pour les ouvriers blessés c'est la même chose.

Nous demandons donc que tous les accidents sans exception soient à la charge des patrons.

Les Allemands parlent aussi en faveur de la responsabilité complète des patrons. Ils citent tous les trucs des employeurs allemands, contre les victimes de leur incurie dans les travaux. Les patrons des mines en Allemagne, valent ceux des autres pays.

Le citoyen Maroille, délégué belge, dit qu'en 1899 sur un dossier d'accidents examinés par M. Harze, directeur général des mines attaché au Ministère du Travail, il y a 26,0 0/0 dus à l'imprudence des victimes et 36 0/0 de cas fortuits, et 7,8 0/0 dus à des causes inconnues. En Suisse, il y a 90 0/0 d'accidents dus à causes inconnues. Il conclut à la responsabilité complète à la charge des patrons.

Le citoyen Steer, délégué anglais, est heureux de voir les mineurs du Continent ayant les mêmes opinions en matière d'accident que les délégués de la Grande-Bretagne seulement la division existe sur le mot « tous les accidents ».

Il croit que si les patrons étaient responsables de tous les accidents, beaucoup d'imprudences seraient commises par certains travailleurs, et le but qu'on veut atteindre de diminuer les accidents pourrait au contraire changer.

Il parle des lois existantes dans son pays, de l'intégrité et de l'incorruptibilité des juges anglais. De l'ancien ministre de l'intérieur, avec son projet sur les accidents, et du ministre de l'intérieur actuel, qui intercale une clause dans ledit projet, donnant le droit aux ouvriers victimes, de renoncer à leurs droits en faveur du patron. C'est là, dit-il, le vice de forme car les ouvriers blessés qui ne voudront pas renoncer à leurs droits ne trouveront plus du tout le petit travail qu'ils pourraient encore faire.

La discussion est close. On passe au vote.

Ont voté pour, la Fédération nationale des mineurs anglais, 400,000 voix.

Ont voté pour, les délégués des mineurs du pays de Galles, 150,000 voix.

Ont voté pour les délégués allemands, 173,000 voix.

A voté pour le délégué autrichien, 50,000 voix.

Ont voté pour, les délégués belges, 85,000 voix.

Ont voté pour, les délégués français, 152,000 voix.

Pour la responsabilité entière, Total : 960,000 voix.

Les mineurs de l'Union nationale des mineurs anglais ont voté contre, 125,000 voix.

Modifications à apporter au règlement. — Le numéro 9 de l'ordre du jour est ainsi conçu :

« Que le congrès international aura lieu tous les deux ans.

» Que les mineurs Russes et Américains [illegible] pour le prochain congrès.

» Que le comité international se réunira dans le même pays que le congrès trois jours avant l'ouverture du dernier.

» Qu'un [illegible] spécial soit chargé pour traduire les vœux et les amendements allemands du congrès pendant les débats.

[illegible] demandent que les [illegible] aient tous les deux ans. Ils donnent les raisons en faveur de leur proposition.

Les Français et les Belges, combattent cette manière de voir. Ils demandent que les congrès continuent d'avoir lieu tous les ans.

Le citoyen Pickart, secrétaire général, qui veut ni combattre ni soutenir la proposition et qu'les congrès annuels, peuvent laisser le bien-être des [illegible] sous-entendus et pour traiter les questions pendantes dans les divers parlements, ainsi que pour les syndicats ouvriers, il est d'avis qu'il faudra continuer d'avoir un congrès international tous les ans.

On passe au vote. A l'unanimité, moins les Allemands, la proposition d'avoir un Congrès tous les deux ans, est repoussée.

Le Congrès décide sans discussion que pour le Congrès prochain, les mineurs russes et les mineurs américains seront invités à y assister.

Le Congrès a décidé que le prochain Congrès international aura lieu à Londres, Angleterre, en 1897.

La proposition des allemands devant l'impossibilité de la mettre à exécution, en réunissant le Comité international trois jours avant le Congrès est retirée.

La proposition allemande demandant qu'un traducteur spécial soit engagé pour produire les vœux et amendements déposés au Congrès est repoussée à la condition que le citoyen Green, fera la traduction allemande.

Le Congrès a terminé ses travaux, il est 6 heures du soir.

Comité international. — Le Comité international pour 1896-1897, sera ainsi composé.

Pour l'Allemagne, Molsar et Sachsen ; pour la Belgique, Cavrot et Callewaert ; pour la France, Lamendin et Calvignac ; suppléant, Cadot ; pour l'Angleterre, Pickart, secrétaire général, Burt, trésorier, Auston, secrétaire ; pour l'Autriche, Sterck.

Demain les délégués s'entretiendront du prochain congrès.

DERNIÈRE HEURE

(Par Service Spécial)

NOUVELLES MARITIMES

Paris, 29 mai.

Le Paraguay ayant à bord des troupes pour la relève de Madagascar est arrivé le 27 à Majunga. Neuf décès se sont produits au cours de la traversée.

La canonnière *Aspic* a échoué à Pulo Darna. Par suite de ces avaries, la *Vipère* reste en station à Bangkok.

COMME YVES GUYOT

Paris, 29 mai.

M. Turrel, ministre des travaux publics inaugurera officiellement dimanche prochain le tunnel des Ancelles à Bellevarde.

Il sera accompagné par MM. Holtz, directeur des chemins de fer et Albert Félix, sous-chef de son cabinet.

Un banquet lui sera offert aux Andelys.

A PROPOS D'UN DÉSASTRE

Paris, 29 Mai

M. Hanotaux s'est rendu cet après-midi à l'ambassade des Etats-Unis pour exprimer à M. Eustis la vive et douloureuse sympathie du gouvernement à l'occasion du désastre de Saint-Louis.

LE GÉNÉRAL MENABREA

Chambery, 29 mai.

Aujourd'hui ont eu lieu les obsèques du général Menabrea, ancien ambassadeur d'Italie à Paris.

M. Dausch[illegible] représentait M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, et les autorités civiles et militaires de la région avaient été invitées à rehausser de leur présence l'éclat de la cérémonie. Toutes les troupes de la garnison avaient été échelonnées sur le parcours du cortège.

Deux discours ont été prononcés sur sa tombe.

UNE BOURSE DU TRAVAIL

Bordeaux, 29 mai.

Le conseil municipal de Bordeaux a voté la remise de la Bourse municipale du travail aux syndicats ouvriers.

Parti Ouvrier Français

Punch d'Honneur aux Municipalités et aux Socialistes.

(De notre correspondant)

Paris, 30 mai, 1 h. m.

Je sors de la superbe réunion que le Parti Ouvrier Français a organisée en l'honneur des élus socialistes des 3 et 10 mai, venus à Paris pour prendre part au banquet qui leur a été donné hier par le président de la Chambre, M. Deschanel, avec la collaboration du président du Sénat.

Je ne puis malheureusement photographier en des phrases hâtivement téléphonées, la merveilleuse manifestation à laquelle j'ai eu le bonheur d'assister. Mais en voici le résumé.

Discours de Jules Guesde

Jules Guesde, qui présidait, a d'abord communiqué les lettres d'excuses de nombreuses municipalités que la pénurie des ressources a empêchées de se faire représenter.

La lettre d'adhésion et d'excuses du citoyen Desbarbieux, maire de Croix, a été particulièrement applaudie.

Guesde se félicite des élus et il envoie un témoignage de sympathie aux militants du Nord, du Midi, de l'Est, de l'Ouest et du Centre qui ont défendu et fait triompher le drapeau du collectivisme.

Il exprime l'espoir que le Parti Ouvrier écrasera dans un avenir prochain la classe capitaliste. L'internationalisme s'impose dit-il et la nécessité du collectivisme n'est plus contestable après les victoires des 3 et 10 mai. Nous devons rester fidèles à la tactique qui a amené cette transformation laquelle est une véritable révolution.

Guesde a été très applaudi et longuement acclamé.

Il a terminé son vibrant discours en annonçant que le Congrès annuel du Parti ouvrier aurait lieu le 19 juillet, à Lille.

Discours de Paul Lafargue

Le citoyen Paul Lafargue succède à Jules Guesde. Il communique à l'assistance la statistique dressée par les soins du Conseil national relativement aux dernières élections, — statistique qui établit clairement la victoire éclatante du Parti Ouvrier Français et les progrès considérables de l'idée collectiviste, depuis 1892.

« Ces victoires, ajoute-t-il, imposent plus que jamais la nécessité de l'union des forces socialistes pour préparer la dictature du prolétariat par la conquête du pouvoir législatif aux élections générales de 1898. »

Lafargue fait ensuite l'historique du Parti Ouvrier. Il dit les difficultés du début, les dures épreuves par où passèrent les premiers militants (cris : Vive Guesde) mais aucun effort n'a été perdu et si parfois nous avons engagé la lutte nous ne sommes pas restés maîtres du champ de bataille, ce sont nos idées qui ont triomphé...

A ce moment une longue ovation est faite à Guesde, l'orgueilleux du Parti ouvrier, le *Maître* du collectivisme.

Discours de Delory

Le maire de Lille, notre ami Delory, a la parole.

Des applaudissements frénétiques éclatent de toutes parts. L'enthousiasme est indescriptible. Le silence se rétablit enfin et Delory, très ému, de la manifestation dont il vient d'être l'objet, remercie, mais il en reporte tout l'honneur aux vaillants camarades de combat, qui, à Lille, ont si puissamment aidé à vaincre, [illegible] dire au succès du Parti ouvrier.

« Le Parti nous a fait le grand honneur, ajoute-t-il, de décider que la prochain Congrès national aurait lieu à Lille. Au nom de Lille, je vous en remercie et je vous prie de recevoir l'assurance que rien ne sera négligé pour faire aux délégués de la France ouvrière la réception qui leur est due. »

Delory termine son discours en commentant les résultats du scrutin dans le département du Nord qui complètera sa victoire de 3 et 10 mai en envoyant aux prochaines élections législatives, 22 députés socialistes à la Chambre. (Longues acclamations).

Autres discours

Après Delory, Dormoy, maire de Montluçon, Fusch, adjoint au maire de Calais, Dejarre, adjoint au maire de Cette, Piaux, conseiller municipal de Narbonne, Lepers, adjoint au maire de Roubaix, Cousin-Cormier, conseiller municipal de Fourmies, Roussel, maire d'Ivry, Carnaud, député au nom des élus socialistes des Bouches-du-Rhône, Lamaison, au nom des élus socialistes de Bordeaux, Maussa, au nom des élus de la circonscription de Sceaux, Zevaès, au nom des élus des Basses-Alpes, etc,... ont ensuite pris la parole.

Une longue ovation a été faite au citoyen Cousin-Corbier, délégué de Fourmies.

L'Internationale

Enfin le secrétaire de l'Agglomération parisienne a remercié les délégués qui ont bien voulu répondre à l'invitation qui leur avait été adressée et l'Internationale a été chantée par tous les assistants.

Jamais nous n'avons eu une impression plus nette de la force du Parti ouvrier ; jamais spectacle plus réconfortant et plus saisissant, à la fois, ne nous a [illegible] offerts.

Cette inoubliable séance a pris fin à [illegible] minuit.

Emile RAYMOND.

Nous prions instamment nos correspondants de vouloir bien nous envoyer les copies qu'ils nous en [illegible] pour insertion que d'un [illegible] de la page.

Nous rappelons que nous ne tenons aucun compte des communications non signées.

A LA CHAMBRE ITALIENNE

Rome, 29 mai.

A la Chambre et au Sénat, on a prononcé l'éloge du général Menabrea. A la Chambre, M. di Rudinì et le président ont pris la parole ; au Sénat, le président a assumé cette tâche. Le buste du général Menabrea sera placé dans la salle des séances du Sénat.

La discussion du budget de l'intérieur à la Chambre ayant amené quelques attaques contre le gouvernement, M. di Rudinì a déclaré qu'il présenterait un projet de réforme administrative. Il a ajouté que le ministère actuel ne s'est pas élevé sur des combinaisons de partis et n'a pas demandé de votes de confiance, mais il est venu devant la Chambre avec des faits qui ont été approuvés. Il n'a pas à modifier son programme et il n'a pas à renoncer à ses anciennes idées et convictions.

Le Cabinet continuera à marcher droit son chemin sans mendier l'appui de personne ferme dans son intention de servir le roi, la patrie et de favoriser de toutes ses forces le bien du pays.

Le rapport de la commission chargée d'examiner la demande d'autorisation de poursuites contre le général Baratieri a été déposé. Il est favorable aux poursuites.

UNE CAUSE CÉLÈBRE

Le crime n'aurait pas été commis avenue de Versailles. — La malle sanglante. — L'interrogatoire — Les obsèques de la victime

Malgré les recherches de la sûreté, malgré les interrogatoires d'Aubert et de sa maîtresse, malgré de nombreux témoignages, l'instruction du crime de l'avenue de Versailles n'a fait aucun progrès depuis la découverte, en gare de Couville, du cadavre d'Eugène Delahaeff.

Les versions du crime imaginées la veille par l'instruction sont détruites le lendemain. On reste dans le domaine des hypothèses.

Voici maintenant que les mieux informés croient que l'assassinat n'a pas été commis au domicile d'Aubert, avenue de Versailles. Ce serait dans la banlieue, ou encore dans un hôtel du centre de Paris, que le drame se serait déroulé.

Il y a mieux ; on ne s'entend plus sur la date du crime. Alors que des témoignages faisaient croire que Delaneff aurait été assassiné dans le matinée du jeudi, jour de l'Ascension, voilà que des témoins viennent maintenant affirmer qu'ils l'ont aperçu, en compagnie d'Aubert, ce même jour, à minuit, chez un marchand de vin de Charenton.

Des commissaires rogatoires ont été envoyés à Corbeil pour vérifier toutes les données.

On n'a, jusqu'ici, que des détails précis sur les voyages successifs de la funèbre malle.

Il est bien démontré que l'assassin l'a déposée, le 16 mai, à la consigne de la gare Montparnasse. Trois jours après il la retira pour la porter chez l'emballeur, rue de Turenne.

C'est de chez l'emballeur, comme nous l'avons dit, qu'elle fut transportée directement à la gare Saint-Lazare. On avouera que ces quelques renseignements dans une affaire aussi considérable sont bien peu de chose. D'autant plus que cet assassin, fort intelligent paraît-il, qui s'exprime facilement, avec élégance, s'entêtera dans son système de défense, s'il croit pouvoir le faire triompher.

Il est certain que Me Schlumberger aura beaucoup de peine pour lui faire avouer son crime, car Aubert a repris toute son assurance. Les émotions qu'il a éprouvées lui ont complètement disparu. Sa nuit a été calme, et il s'entretient volontiers avec ses gardiens de sa mise en liberté prochaine.

Marguerite Dubois pleurniche, paraît-il, à Saint Lazare. Mais elle semble peu se soucier des soupçons qui pèsent sur elle.

Les deux magistrats seront interrogés ce soir par M. Schlumberger. Espérons que ce magistrat instructeur parviendra enfin à connaître toute la vérité.

Ajoutons que M. Delahaeff père s'est longuement entretenu ce matin avec M. Cochefert, chef de la sûreté, au sujet des obsèques de la victime. Elles auront lieu probablement lundi matin.

LES ÉLECTIONS CONTESTÉES

Les jaloux commencent devant le Conseil de préfecture les débats relatifs aux protestations élevées contre les élections de certaines municipalités.

En dehors de l'affaire Coussement, le Conseil examinera à la même audience, à examiner les protestations suivantes :

Marmoton Sud, Wambrechies, Fournes, Haubourdin (Rapporteur, M. Grand).

Mellocourt, Cappelle, Saint-Martin, Maroeuil, Aubigny (Rapporteur, M. Ricard).

Attiches, Beauchamp, Vendegies-sur-Ecaillon (Rapporteur, M. Godefroy.)

Haucourt, Marly, Moustier, Willems, Fresnoy, Audencourt, (Rapporteur, M. Tranquet.)

Le vendredi 5 juin, à deux heures, d'autres protestations seront examinées ; en voici la liste :

Tilloy, le Cateau, Gouzlin, Denain. (Rapporteur, M. Grand.)

Bossechem, Verchain, Lumbres, Recot-Wasemm, Montreuil-sur-Mer (Rapporteur, M. Ricard).

Landas, Bouvois, Sancourt, Auchy (Rapporteur, M. Godefroy).

Maugant, Sin-le-Noble, Waverdinghe, Houtkerque, Aix, Auby (Rapporteur M. Tranquet.)

DERNIÈRES NOUVELLES

RÉGIONALES

INCENDIE AUX MINES DE LENS

LENS, 28 mai.

Jeudi dans la matinée un feu de cheminée se déclarait chez M. Henri Butez, maçon aux mines de Lens et habitant dans la cité ouvrière dite du grand Condé, rue Beaumont, 2.

Rapidement ce feu de cheminée fut éteint.

On croyait tout danger disparu lorsque, par suite d'affaissements du sol et par une fissure constatée sur la cheminée, le feu qui avait couvé provoqua un incendie plus sérieux.

Il était une heure du matin lorsque l'alarme fut donnée.

Un tas de paille situé dans le grenier de l'habitation s'enflamma, communiqua le feu à la toiture de la demeure de M. Butez ainsi qu'à celle se trouvant contiguë, occupée par M. Jeumaux Henri, mineur, et donnant rue Dumont n° 2.

Grâce à la prompitude des secours et au dévouement dont firent preuve les sapeurs-pompiers, vers trois heures du matin, le feu qui menaçait d'atteindre toute cette cité ouvrière, était éteint.

Remarque sur les lieux du sinistre, MM. Courbin maire, Renard adjoint, Paul Sauvage lieutenant des sapeurs pompiers, Vinot commissaire de police, Forgez, maréchal des logis de gendarmerie.

Les dégâts pour les bâtiments sont évalués à un millier de francs et pour le mobilier à 500 francs environ. Aucune assurance ne couvre ces pertes.

GRAVE AFFAIRE DE MŒURS

VALENCIENNES, 29 mai.

Hier soir, vers 6 heures 1/2, deux douaniers de service ont arrêté dans un champ de seigle, en flagrant délit de viol sur une fillette de 7 ans, un individu d'Anzin, âgé d'environ 28 ans et très bien mis.

Le garde de Marly a prêté main-forte aux douaniers, et a dû requérir une voiture pour soustraire l'ignoble individu à la fureur de la foule.

Nous reviendrons demain sur cette affaire. l'heure avancée ne permettant pas à notre correspondant de terminer son enquête.

L'ASSASSINAT DE SAINT-RÉMY

SAINT-RÉMY MAL-BATI, 29 mai.

Voici des détails complémentaires sur cette affaire, dont nous avons parlé il y a quelques jours.

Depuis quelque temps, deux voisins, Narcisse Juste, 37 ans, et Pierre Philippe, 33 ans, étaient en discorde au sujet d'affaires de ménage et de questions d'intérêt.

Mardi vers 1 h. 1/2, Philippe quitta la fabrique de produits chimiques d'Hautmont où il travaillait, et s'en retourna à Saint Rémy. Dès son arrivée, il prévint le maire et le garde champêtre de son intention de tuer Juste, puis partit chez lui, prit son fusil à deux coups, le chargea et mit dans sa poche deux cartouches.

Philippe se dirigea vers la maison de Justa. Un habitant du pays qui le rencontra lui demanda s'il allait à la chasse.

— « Oui, à la chasse humaine », répondit Philippe.

Philippe et son interlocuteur entrèrent dans un cabaret où Philippe montra les cartouches qu'il avait dans sa poche en ajoutant que Juste ne coucherait pas dans son lit sans être massacré.

Un moment après, Philippe dit une seconde fois au garde champêtre qu'il tuerait Juste le soir même, mais le garde ne fit pas attention à ses paroles parce que Philippe avait « souvent à la bouche le mot tuer ».

A sept heures du soir, Philippe aperçut Juste dans son jardin. Il plaçait à dix mètres de là, il le mit en joue en criant : « Tu vas mourir ! »

— « Tu es trop lâche pour tirer », répliqua Juste, et immédiatement il reçut le coup de feu en pleine figure.

Juste s'affaissa [illegible] une centaine de mètres. Il a l'œil complètement perdu et sa vie est en grand danger.

Après être retourné chez lui déposer son fusil, Philippe est allé [illegible] le crime aux gendarmes d'Hautmont.

Mercredi, le parquet d'Avesnes, s'est transporté à Saint-Rémy, à 3 heures de l'après-midi pour faire son enquête. On a confronté Philippe avec sa victime. Au moment de son départ pour Avesnes, le meurtrier a été suivi d'une foule énorme qui poussait les cris de : « A mort ! A mort ! »

Philippe a été écroué à la prison d'Avesnes.

UN DRAME DE LA FOLIE

HORRE, 29 mai.

Un drame épouvantable vient de mettre en émoi la commune de Horre, près d'Hazebrouck.

Entre Horre et Hazebrouck, à 300 mètres de la ligne du chemin de fer, est une ferme habitée par M. Henri Deswarte, cultivateur, sa femme Catherine Rivez, 62 ans, et sa belle-sœur, Sophie Rivez, 65 ans.

Jeudi matin, M. Deswarte, en rentrant à son domicile, vit venir à lui sa femme, les yeux hagards et leur disant : « M. Deswarte lui demanda où était sa sœur, et Mme Deswarte lui répondit : « Ma sœur, je l'ai assassinée !

M. Deswarte entra aussitôt dans la maison et aperçut Mlle Sophie Rivez étendue au milieu d'une mare de sang. La tête était presque détachée du tronc.

Mme Deswarte, hébétée, ne cessait de répéter : « J'ai assassiné ma sœur, j'ai assassiné ma sœur ! On ne put en obtenir d'autres paroles.

Mme Deswarte, qui depuis quelque temps donnait des signes d'aliénation mentale, s'est servie d'un rasoir pour accomplir son acte.

La gendarmerie et le parquet ont commencé leur enquête.

LES GRÈVES A HALLUIN

HALLUIN, 29 mai.

La grève des chaisiers de la maison Vanberenghe continue.

Une importante réunion des ouvriers de cette corporation doit avoir eu lieu hier soir chez Picavet, aux Baraques. La grève des chaisiers qui, jusqu'à ce jour, s'était limitée au seul établissement Vanberenghe, menace de se généraliser.

On nous apprend que les ouvriers maçons d'Halluin ont tenu une réunion à l'issue de laquelle ils ont adressé à leurs patrons respectifs une demande d'augmentation de salaires.

Les ouvriers demandent 40 centimes l'heure pour les maçons et 30 centimes pour les manœuvres. On ne sait encore s'il sera fait droit à leurs demandes.

Le nombre des maçons, compris les manœuvres, qui travaillent en ce moment à Halluin, peut être évalué à 400 environ ; les chaisiers sont également plusieurs centaines.

Les Coulisses de l'Hôtel-de-Ville

A LILLE

A L'HOTTOIR

Hier matin, les citoyens Staes-Brame adjoint à l'hygiène, et Dehouck, adjoint à l'alimentation se sont rendus à l'abattoir qu'ils ont très longuement visité. Ils ont constaté le mauvais état dans lequel était tenu cet établissement, pour lequel il n'y a même pas de conservateur.

Les adjoints se sont aussi occupés de la question des eaux d'égout de l'abattoir qui actuellement se déversent dans la Deule et de la question d'agrandissement.

On sait que l'administration militaire a tracé son nouveau mur d'enceinte et que la ville peut faire les travaux de démolition des anciens remparts. Ces travaux déjà commencés vont être poussés cet ensemble.

AU BUREAU DE BIENFAISANCE

Le citoyen Ghesquière a assisté hier après-midi à la séance de la Commission du Bureau de Bienfaisance, présidée par M. Titren.

Le citoyen Ghesquière a soumis à la commission un assez volumineux dossier de demandes de secours. M. Titren lui a promis que l'administration du Bureau de Bienfaisance marcherait avec la nouvelle municipalité dans la voie des réformes.

DIVAGATION DES CHIENS

Le maire de de Lille rappelle au public l'arrêté qui force les propriétaires des chiens à leur mettre un collier portant leur nom et adresse. Il informe aussi le public qu'à partir d'aujourd'hui la fourrière recommencera à parcourir les rues.

89

LA GRANDE FLIBUSTE

PAR

PAUL DUPLESSIS

TROISIÈME PARTIE

Montbars

— Cette perspective n'a rien de bien effrayant, répondit de Morvan ; loin de là, elle s'accorde au contraire tout à fait avec mon désir ! Seulement comme je doute que vous soyez en état de tirer aujourd'hui l'épée mieux que de coutume, nous remettrons notre rencontre à demain.

— Laurent, je vous en conjure, refusez, s'écria la jeune femme qui était venue au secours du blessé, et vous, monsieur, ajouta-t-elle en se tournant vers de Morvan, comment osez-vous abuser à la volonté de Laurent ! Les hommes ne doivent-ils pas s'incliner devant la parole et se ranger quand il parle ?

— Silence, Madeleine, s'écria le beau Laurent avec dureté. Vous feriez mieux, au lieu de vous mêler de choses qui ne vous regardent pas, de rester dans la maison de votre père. Que diable ! une jeune fille qui se respecte ne se donne pas ainsi en spectacle au public ! Je ne suis ni votre frère, ni votre époux, ni votre amant !

— Oh ! c'est affreux, dit la pauvre jeune fille qui, couvrant de ses mains son visage empourpré, s'éloigna confuse et écrasée sous le poids de la honte.

— Quant à vous, monsieur, continua Laurent en s'adressant à de Morvan, qui m'assure, si je vous laisse partir, que je vous retrouverai demain ?

— Moi ! s'écria d'une voix vibrante et sonore Montbars, qui, appuyé contre la porte du gouvernement, assistait depuis un moment, immobile et silencieux à cette scène.

L'intervention du célèbre boucanier fit tressaillir Laurent.

— Tu connais cet homme et tu réponds de lui ?

— Je connais cet homme comme fort capable de châtier ton insolence, et je réponds de lui comme de moi-même ! Tiens, Laurent, continua le boucanier après une légère pause, je donnerais dix ans de ma vie pour pouvoir prendre sa place et me mesurer avec toi.

— C'est possible, répondit froidement Laurent, mais notre association s'oppose malheureusement à ton désir. Après tout, peut-être viendra-t-on moment...

— Assez ! coupa brusquement Montbars. Un seul mot pourtant encore : ton jour, ton heure et le lieu du rendez-vous ?

Après-demain, six heures du matin, au pied du mont du Pithon, à l'entrée du Bois-Roger.

— C'est bien, nous y serons ; au revoir Laurent ! Plaise à Dieu, que tu as si souvent offensé, que tu reçoives enfin le châtiment de tes impiétés sans nombre.

— Je sais, répondit Laurent en ricanant, que ma mort te plairait assez, mais j'ai bien peur pour toi que ton souhait charitable ne tarde encore longtemps à s'accomplir !... Je me suis déjà battu trente fois en duel, et trente fois j'ai laissé derrière moi un cadavre...

Laurent se disposait à s'éloigner, lorsque, se ravisant :

— A propos, reprit-il, quel est donc celui qui m'a donné tout à l'heure un si furieux coup sur la tête ?

— C'est moi ! dit modestement Alain. Dame ! que voulez-vous, j'ai frappé peut-être un peu dur, mais la faute en est à vous seul ! Il ne fallait pas tenter d'assassiner mon maître, monsieur le chevalier de Morvan !... Vous vous êtes conduit comme un païen, et en païen je vous ai traité !...

— Tu m'as empêché de commettre une vilaine action, je t'en remercie et voici ta récompense, répondit Laurent, qui jeta aux pieds du Bas-Breton cinq quadruples.

Alain se précipita sur les pièces d'or et les ramassa, tout en murmurant :

— Il paraît, en effet, que taper ferme, comme le disait dernièrement Montbars, rapporte gros dans ce drôle de pays. Il aurait pu me donner son or d'une façon plus gentille, ce Laurent ; mais ça ne fait rien ; de l'or, c'est toujours de l'or.

De Montbars prit son neveu par le bras et l'entraîna loin de la foule qui, impressionnée par cette scène rendue plus saisissante encore par la réputation des gens qui y figuraient, avait gardé un anxieux silence.

— Mon brave Louis, dit le boucanier d'une voix affectueuse, presque émue, te voilà avec une bien triste affaire sur les bras... Je donnerais ma fortune entière pour que ta mauvaise étoile n'eût pas conduit ce Laurent sur ta route !

— Vous avez tort, Montbars, de vous préoccuper à un tel point de ce duel ! Sur ma parole de gentilhomme, je suis fermement convaincu que j'en sortirai victorieux. Mais quel est donc ce Laurent ?

— Le *beau Laurent*, comme on l'appelle, est l'homme qui jouit, après moi, de la réputation la plus haute et la mieux méritée dans la flibuste. Son audace, son coup d'œil, sa force, sont extraordinaires. La nature l'a doué des qualités les plus précieuses ; malheureusement un orgueil sans bornes, une cruauté implacable et une perversité inouïe en font un monstre : il ne croit à rien. Laurent, depuis longtemps, je le devine, convoite mon autorité souveraine et travaille en secret à saper ma puissance ! Qu'il prenne garde ! je veille ! Je ne dois pas toutefois me dissimuler qu'il possède une grande popularité ! Sa générosité et sa munificence sont sans limites ; sa bourse appartient à tous les malheureux !... Ce singulier homme !... Par moment, je suis presque tenté de croire qu'il y a du bon en lui... Il faut qu'une immense douleur ait pesé sur son passé. Il traite les femmes avec un mépris souverain et elles raffolent de lui. La jeune fille que tu as vue tout à l'heure courir avec tant d'empressement à son secours et qu'il a si brutalement repoussée, appartient à l'une des plus riches et des plus nobles familles d'Europe établies à Léogane. Ce Laurent est un mystère même pour moi.

— En tout cas, dit de Morvan, son nom n'indique pas une bien illustre origine.

— Tu te trompes, mon cher Louis. Est-ce que je m'appelle Montbars, moi ? Dans l'île de Saint-Domingue, il n'y a pas un flibustier, si ce n'est de Framont, qui porte son véritable nom. Il existe ici parmi les simples *engagés* des cadets qui appartiennent à la plus haute noblesse de France et d'Angleterre !

L'oncle et le neveu passèrent le reste de la journée ensemble.

Le lendemain ils se mirent en route dans la matinée pour le mont de Pithon, Montbars désirant étudier à l'avance le lieu où devait se passer le combat.

Alain, profondément attristé et inquiet, suivait son maître la tête basse et l'air soucieux : avec les cinq quadruples qu'il tenait de l'originalité du beau Laurent, le Penmarkais avait acheté un long fusil de boucanier, de la poudre et des balles.

III

Barbe-Grise

Quoique Montbars et de Morvan fussent pourvus d'excellents chevaux, ils mirent près de trois heures à franchir la distance de deux lieues environ qui séparait le mont du Pithon de la ville de Léogane ; car le jeune homme arrêtait à chaque instant sa monture et restait en extase devant les beautés si nouvelles pour lui de la nature tropicale.

Les horizons splendides et accidentés que chaque détour de chemin présentait à ses yeux charmés émerveillaient son imagination et attendrissaient son cœur. Il pensait au bonheur qu'il y aurait à vivre séparé du monde, dans ces sublimes solitudes, loin des tristes passions de l'humanité, seul à seul, avec une femme adorée ! Alors l'image de Nativa lui apparaissait, il ne pouvait s'empêcher de sourire.

— Mon cher Louis, dit Montbars qui se méprit sur la cause de cette tristesse, j'ai cru, connaissant ton courage, ne pas devoir te ménager et t'avouer combien est dangereux le beau Laurent ! Je crains à présent que mes confidences n'aient eu un résultat tout différent de celui que j'en attendais et qu'au lieu d'enflammer ton ardeur, elles n'aient jeté dans ton esprit la perturbation et l'inquiétude. Oh ! il est absolument inutile que tu te récries.... Je sais parfaitement que le moment du combat venu, tu ne reculeras pas d'une ligne et soutiendras dignement l'honneur de ton nom... C'est beaucoup, certes, mais ce n'est pas encore assez... Ce que je veux, c'est qu'une fois en présence de Laurent, tu sentes la colère te monter au cœur, que tu sois implacable.

(A suivre)